



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2019-030

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2019

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-04-06-003 - ARRETE N° SG-COORDINATION 2019-18 désignant Mme
Christine HACQUES, sous-préfète d'Yssingeaux, pour assurer la suppléance du préfet (1
page)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-04-06-003

**ARRETE N° SG-COORDINATION 2019-18 désignant
Mme Christine HACQUES, sous-préfète d'Yssingeaux,
pour assurer la suppléance du préfet**



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

SECRETARIAT GENERAL
Coordination interministérielle

ARRÊTE N° SG - COORDINATION 2019- 18
désignant Madame Christine HACQUES, sous-préfète d'Yssingeaux,
pour assurer la suppléance du préfet

Le préfet de la Haute-Loire,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 9 août 2017 portant nomination de M. Yves ROUSSET en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- Vu le décret du Président de la République du 25 avril 2016 nommant Mme Christine HACQUES sous-préfète d'Yssingeaux ;
- Vu le décret du Président de la République du 27 juillet 2016 nommant M. Rémy DARROUX secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;
- Vu l'arrêté SG-Coordination N° 2019-4 du 13 février 2019 portant organisation de la permanence préfectorale dans le département de la Haute-Loire ;

Considérant l'absence simultanée du préfet et du secrétaire général de la préfecture,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Mme Christine HACQUES, en sa qualité de sous-préfète d'Yssingeaux est chargée d'assurer la suppléance du poste de préfet de la Haute-Loire :

lundi 8 avril 2019 à partir de 16h00 jusqu'à 21h00.

Article 2 : Le secrétaire général, et la sous-préfète d'Yssingeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Fait au Puy-en-Velay, le 6 avril 2019

Yves ROUSSET

Préfecture de la Haute-Loire
6, avenue Charles de Gaulle – CS 40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél : 04 71 09 43 43 – Télécopie : 04 71 09 78 40
Courriel : prefecture@haute-loire.gouv.fr – Site internet : www.haute-loire.pref.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 12H15 et de 13H30 à 16H30 (fermeture à 16H00 le vendredi)